



PROGRAMME

- 9:30 Ouverture du colloque
Dr Louis Berlinguet
Vice-président à la recherche
Université du Québec
- 10:00 Exposé: "The Physician's assistant
in the United States.
Experiences and issues".
Dr Sidney Lee
Associate Dean
Harvard Medical School
- 10:30 Pause-café
- 10:45 Exposé: "The Physician's assistant
in Canada.
Experiences and issues".
Dr Ralph McKendry
Assistant professeur de médecine
Université d'Ottawa
- 11:15 Exposé: "L'enseignement et la pra-
tique des sciences infirmières face
au problème de l'assistant médical"
Mlle Lisette Arcand
Expert consultant en nursing
Ministère des Affaires sociales,
Québec
- 12:00 Déjeuner
- 14:00 Exposé: "L'assistant médical dans
le nouveau régime de santé du
Québec".
Dr Madeleine Blanchet-Patry
Epidémiologiste-conseil
Ministère des Affaires sociales,
Québec
M. Patrick Robert
Université du Québec
- 14:30 Table ronde sur les aspects acadé-
miques, économiques, légal, médical,
professionnel et social du problème
Mlle Lisette Arcand
Dr Madeleine Blanchet-Patry
M. Thomas Boudreau
Dr Sidney Lee
Dr Jean Rochon
Dr Louis Berlinguet, président
- 17:00 Synthèse des délibérations
- 18:30 Réception et dîner sous la prési-
dence de M. Claude Castonguay,
Ministre des Affaires sociales
Allocution de M. Alphonse Riverin,
Président de l'Université du Québec.

**Le rôle
et la formation
des assistants-médicaux
au Québec**

Colloque de l'Université du Québec

Jeu di 29 avril 1971
Auberge des Gouverneurs,
3030, Boulevard Laurier, Ste-Foy.

Une université nouvelle



LA
Nouvelle
UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC

« La nouvelle Université
du Québec influencera la
collectivité québécoise.
Dans l'immédiat, elle ouvrira les
portes de l'université au plus
grand nombre ; décentralisera
les services d'enseignement
supérieur ; rapatriera la formation
des maîtres au niveau
universitaire ; créera ici, dans un
esprit de participation,
l'université nouvelle que
réclame notre temps.

À moyen terme, l'Université
du Québec pourra devenir
l'un des plus importants de nos
instruments collectifs de
développement, en permettant
la création d'instituts de
recherche dans des domaines
qui engagent l'avenir
du Québec. »

Alphonse Riverin
*Président de l'Université
du Québec*

(Allocution devant les membres de
la Mission multinationale africaine
et malgache, le 3 avril 1969)

La nouvelle Université du Québec



Créée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968, l'Université du Québec vient couronner la réforme des structures du système scolaire.

Après la régionalisation aux niveaux élémentaire et secondaire, la création des collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) avait permis à un grand nombre de jeunes Québécois de poursuivre des études collégiales. Il était normal et nécessaire de compléter cette vaste réforme de l'éducation, commencée il y a une dizaine d'années à peine, en mettant en place un nouvel organisme d'enseignement supérieur et de recherche.

Avec la naissance de l'Université du Québec, le système scolaire public aborde donc le niveau universitaire.

La première université publique

L'Université du Québec est une université publique. En premier lieu, parce que c'est le gouvernement qui a pris l'initiative de sa création. Elle l'est aussi par l'obligation que lui fait la loi de publier ses règlements généraux dans la « Gazette officielle ».

L'Université du Québec doit également, chaque année, transmettre un rapport de ses activités au ministre de l'Éducation qui le dépose à l'Assemblée nationale. De plus, c'est le gouvernement qui nomme le président de l'Université du Québec et les recteurs des universités constituantes. Enfin, c'est le gouvernement qui crée, à mesure que les besoins se font sentir, les universités constituantes, les écoles supérieures et les instituts de recherche composant le réseau de l'Université du Québec.

Établissement public, l'Université du Québec n'est pourtant pas une université d'État : elle est une corporation

distincte de l'État et constitue un réseau très souple d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle est libre de déterminer ses programmes, de fixer son régime d'études et ses normes d'admission des étudiants, de décerner ses diplômes. Elle peut acquérir et gérer ses biens comme elle l'entend. Enfin, son action se situe dans le cadre général des politiques du ministère de l'Éducation arrêtées avec le concours du Conseil des universités.





L'Université du Québec est un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il existe actuellement trois universités constituantes, à Montréal, à Trois-Rivières et à Chicoutimi ; un Centre d'études universitaires à Rimouski et une École nationale d'administration à Québec. A mesure que les besoins du Québec l'exigeront, d'autres universités constituantes et écoles supérieures et des instituts de recherche seront créés et étendront ainsi ce réseau.

Les universités constituantes ont une responsabilité générale d'enseignement supérieur et de recherche ; la loi mentionne de plus qu'elles doivent contribuer à la formation des maîtres. Les étudiants pourront y préparer des baccalauréats, des maîtrises et des doctorats dans la plupart des disciplines des sciences, des sciences appliquées, des humanités et des arts.

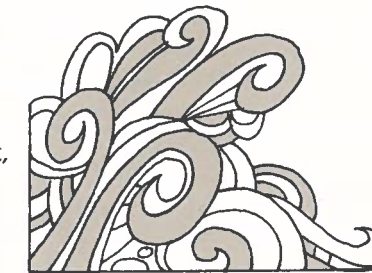
L'Université du Québec peut aussi proposer au gouvernement, la création d'**écoles supérieures** et d'**instituts de recherche**. Ces établissements auront une responsabilité spécifique : ils seront conçus comme des instruments communs à l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique du Québec et seront créés pour développer la recherche fondamentale et appliquée, dans des domaines qui engagent l'avenir de notre collectivité. Il existe déjà une école supérieure, l'École nationale d'administration, dont la responsabilité est la formation d'administrateurs publics et la recherche sur les institutions politiques et administratives.

Chaque université constituante, chaque école supérieure, chaque institut de recherche est une corporation distincte administrée par un conseil d'administration propre à la tête duquel on trouve un recteur ou un directeur. Les conseils d'administration arrêtent les règlements de régie interne, engagent les professeurs et le personnel non-enseignant, admettent les étudiants, gèrent les biens de l'établissement. Chaque année, ils transmettent leurs rapports d'activités et leurs budgets à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

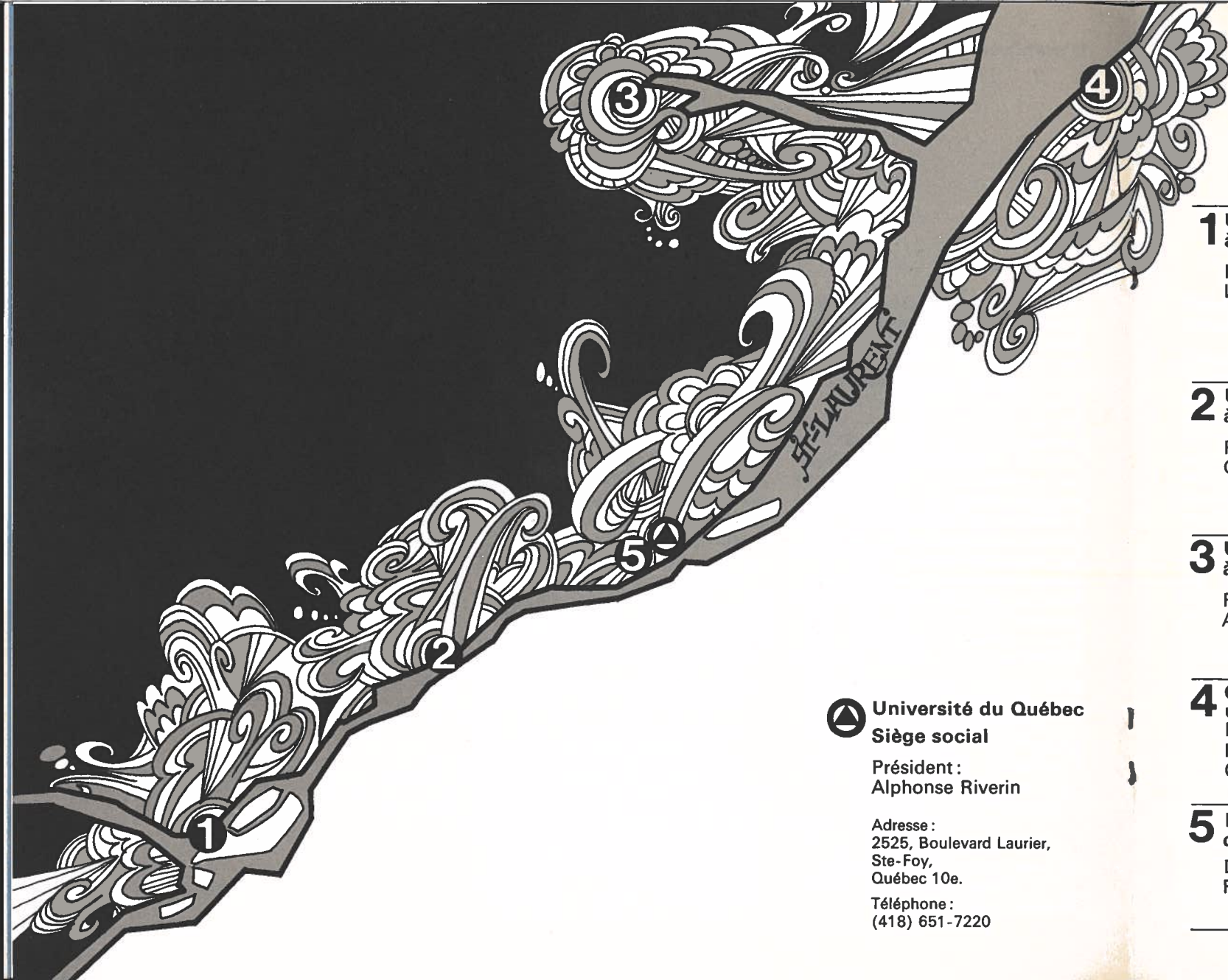
Cette décentralisation interne dans laquelle les établissements du réseau sont des corporations distinctes vise non seulement à l'efficacité administrative mais davantage à l'enracinement de chaque unité constituante dans son propre milieu. Elle permet, de plus, une participation directe des intéressés à l'administration et au développement de chaque établissement.

Pour assurer la cohérence du réseau, une meilleure répartition des ressources, un partage des responsabilités et une stratégie ordonnée de développement, les unités constituantes ont à leur disposition des instruments communs de décision dans le cadre desquels elles arrêtent ensemble les politiques générales et les règlements généraux de l'Université du Québec.

Ces outils communs sont **l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil des études et la Commission de planification**.



Siègent à l'Assemblée des Gouverneurs, en plus du président et des vice-présidents de l'Université du Québec, les recteurs des universités constituantes, trois des directeurs d'instituts de recherche et d'écoles supérieures, des représentants des professeurs et des étudiants de ces universités, écoles et instituts. Le Conseil des études et la Commission de planification sont composés sur le même modèle.



1 Université du Québec
Siège social

Président :
Alphonse Riverin

Adresse :
2525, Boulevard Laurier,
Ste-Foy,
Québec 10e.
Téléphone :
(418) 651-7220

1 Université du Québec
à Montréal

Recteur :
Léo A. Dorais

Programmes d'études en 1969-1970 :
Sciences de l'éducation
Sciences
Economique et administration
Sciences humaines
Sciences sociales
Lettres
Arts

Développement prévu :
5,000 étudiants en 1969-1970
12,000 étudiants en 1976-1977
20,000 étudiants en 1981-1982

Adresse :
Casier Postal 3050,
Succursale « B »,
Montréal 110.

Téléphone :
(514) 866-3611

2 Université du Québec
à Trois-Rivières

Recteur :
Gilles Boulet

Programmes d'études en 1969-1970 :
Sciences de l'éducation
Sciences et sciences appliquées
Economique et administration
Sciences humaines
Lettres

Développement prévu :
2,000 étudiants en 1969-1970
3,800 étudiants en 1976-1977
4,800 étudiants en 1981-1982

Adresse :
Casier Postal 500,
Trois-Rivières, Qué.

Téléphone :
(819) 378-2701

3 Université du Québec
à Chicoutimi

Recteur :
André Desgagné

Programmes d'études en 1969-1970 :
Sciences de l'éducation
Sciences et sciences appliquées
Economique et administration
Sciences humaines
Sciences religieuses

Développement prévu :
1,000 étudiants en 1969-1970
3,600 étudiants en 1976-1977
4,700 étudiants en 1981-1982

Adresse :
534 est, rue Jacques-Cartier,
Chicoutimi, Qué.

Téléphone :
(418) 549-4354

4 Centre d'études
universitaires de
Rimouski

Directeur :
Charles E. Beaulieu

Programmes d'études en 1969-1970 :
Sciences de l'éducation
Sciences
Lettres
Sciences humaines

Développement prévu :
500 étudiants en 1969-1970 :
1,300 étudiants en 1976-1977 :
1,800 étudiants en 1981-1982

Adresse :
300, Avenue des Ursulines,
Rimouski, Qué.

Téléphone :
(418) 723-1986

5 École nationale
d'administration

Directeur :
Roland Parenteau

Adresse :
220 est, Grande-Allée,
Québec 4e

Téléphone :
(418) 529-6641



**Pour accueillir les nouveaux
étudiants**

	Nombre d'étudiants		
	Universités françaises	Universités anglaises	
1960-61	11,439	11,313	22,752
1968-69	34,500	9,300	43,800
1981-82	76,300	18,300	94,600

Source : Rapport Parent

Les chiffres parlent : la population francophone du Québec avait besoin de nouvelles universités. En septembre 1969, l'Université du Québec accueillera près de 10,000 nouveaux étudiants.

En 1981, on prévoit que les trois universités constituantes actuelles, à elles seules, recevront quelque 30,000 étudiants : près de 40% des étudiants francophones.

Ainsi l'Université du Québec est appelée à devenir l'un des instruments essentiels de la démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec.

**Pour répondre aux besoins
des régions**

Parce qu'elle est un réseau, l'Université du Québec peut enfin répondre aux besoins des diverses régions du Québec. D'emblée, la nouvelle université francophone de la métropole, réclamée depuis plusieurs années est créée ; la vocation universitaire de Trois-Rivières est confirmée ; la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est dotée de l'organisme d'enseignement supérieur qui lui était nécessaire ; la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie a son Centre d'études universitaires. Grâce à la souplesse de ses structures, l'Université du Québec pourra se développer dans d'autres régions.

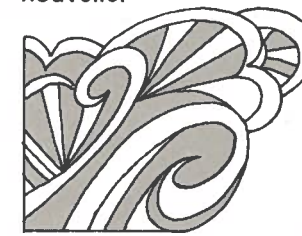
L'Université du Québec, par ses unités constituantes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski contribuera au développement culturel, social et économique de ces régions et, par là, du Québec tout entier.

**Et aux besoins de la
collectivité québécoise**

L'Université du Québec n'a pas pour seul objet l'enseignement mais encore la recherche et la création.

En tant qu'université publique, l'Université du Québec veut orienter cette recherche vers les domaines qui engagent l'avenir de la collectivité québécoise.

Par ses écoles supérieures et ses instituts de recherche, l'Université du Québec veut mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique des instruments de création capables d'une contribution active et originale à la construction d'une société nouvelle.



L'Université du Québec propose à ses étudiants, à son corps professoral et à ses administrateurs de bâtir une université nouvelle, souple, interdisciplinaire et surtout créatrice.

Dans leur organisation interne, les universités constituantes mettront en place des structures ouvertes au changement, mobiles et dont l'animation repose sur la participation directe du corps professoral et des étudiants.

L'organisation universitaire traditionnelle en facultés est remplacée par une structure à trois éléments : les départements, les modules et les centres de recherche. Les départements constituent des unités identifiées chacune par une discipline, tandis que les modules et les centres de recherche répondent à la vocation interdisciplinaire de l'université moderne.

Le département se définit en fonction d'une discipline. Il est responsable de la recherche et

de l'enseignement dans cette discipline pour l'ensemble d'une université constituante.

Il représente le lieu d'appartenance de tous les professeurs identifiés par la discipline. C'est une unité collégiale dans laquelle l'assemblée des professeurs définit les politiques d'ensemble et élit parmi ses membres son personnel de direction.

Le module est un organisme qui correspond à un programme d'études de premier cycle, au groupe d'étudiants qui poursuivent le cheminement prévu par ce programme et à l'équipe de professeurs qui guident les étudiants dans leur cheminement.

Le module se définit donc essentiellement en fonction des objectifs poursuivis par les étudiants ; il constitue leur lieu d'appartenance et le mécanisme de participation par lequel ils contribuent directement à élaborer le programme d'études, à l'évaluer et à le réviser.

C'est au module que les étudiants font la synthèse des cours de diverses disciplines, dispensés par divers départements, dont est composé leur programme de premier cycle.

Le centre de recherche est en quelque sorte l'équivalent du module au niveau de la maîtrise et du doctorat. Essentiellement, il est composé d'une équipe de professeurs et d'étudiants, spécialisés dans diverses disciplines, qui poursuivent en commun des programmes de recherche dans un domaine donné.



Cette structure à trois éléments est proposée comme hypothèse de départ. Son fonctionnement même, comme son évolution, reposent sur une nécessité essentielle : la participation active et directe des professeurs et des étudiants à l'animation des départements, des modules et des centres de recherche. La participation, dans les mécanismes proposés, se réalise donc d'abord à la base dans l'activité d'étudier, d'enseigner et de chercher c'est-à-dire au moment le plus propice à la création.

Cette participation se réalise ensuite aux niveaux de coordination et de décision qui engagent le développement et l'avenir de l'Université du Québec : Commission des études et Conseil d'administration des universités constituantes, Conseil des études, Commission de planification et Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

**Assemblée
des gouverneurs
de l'Université
du Québec**

Alphonse Riverin,
président
Louis Berlinguet,
*vice-président à la
recherche*
Maurice Boisvert,
*vice-président à
l'enseignement*
Gérald A. Martin
*vice-président aux
finances et à
l'administration*
Pierre Martin,
*vice-président à la
planification*
Léo A. Dorais,
*recteur de l'Université
du Québec à Montréal*
Gilles Boulet,
*recteur de l'Université
du Québec
à Trois-Rivières*
André Desgagné,
*recteur de l'Université
du Québec à Chicoutimi*

Désignés, à titre
provisoire, par les
professeurs :

Valmont Ouellet,
(Montréal)
Marcel Lefebvre,
(Trois-Rivières)
Yvon Dumais,
(Chicoutimi)

Désignés, à titre
provisoire, par les
étudiants :

Réjean Tremblay,
(Montréal)
Marc Babin,
(Trois-Rivières)

Représentants
du milieu
socio-économique :

Roland Dugré,
André Déom,
Julien Major,

Secrétaire :
Robert Tessier

**Commission
consultative
des études ***

Alphonse Riverin,
président d'assemblée

Louis Berlinguet,
*vice-président à la
recherche*

Maurice Boisvert,
*vice-président à
l'enseignement*

Pierre Martin,
*vice-président à la
planification*

Montréal

René Hurtubise,
*vice-recteur à
l'enseignement et
à la recherche*

Jean Messier,
professeur

Louis Charpentier,
étudiant

Trois-Rivières

Christian Demers,
doyen du premier cycle

Raymond Rivard,
professeur

Carol Ross,
étudiant

Chicoutimi

Laurent Larouche,
*vice-recteur à
l'enseignement et
à la recherche*

Gilles Beaudry,
professeur

Marie Simard,
étudiante

Rimouski

Yves-Marie Dionne,
doyen du premier cycle

Raymond Côté,
étudiant

* La commission
consultative des études
a été instituée par
l'Assemblée des
gouverneurs en attendant
que le conseil des études
de l'Université du Québec
puisse être formé selon
les dispositions de la loi.
Les professeurs et les
étudiants ont été désignés
par les associations de
professeurs et d'étudiants.



publié par le service
d'information
de l'Université
du Québec

2525 Boulevard Laurier
Ste-Foy, Québec 10e
Téléphone : (418) 651-7220